

24.11.2009

B7-0158/2009 }
B7-0159/2009 }
B7-0160/2009 }
B7-0163/2009 } RC1/Am. 2

Amendement 2

Saïd El Khadraoui, Roberto Gualtieri, Eider Gardiazábal Rubial, Adrian Severin
au nom du groupe S&D

Proposition de résolution commune

PPE, S&D, ALDE, ECR, EFD

sur un règlement politique du problème de la piraterie au large des côtes somaliennes

Proposition de résolution commune

Paragraphe 9

Proposition de résolution commune

9. déplore que 35 à 40 % des navires croisant dans la zone ne soient pas enregistrés auprès de l'instance de coordination centrale de la sécurité maritime, et qu'ils ne soient en conséquence pas informés des menaces spécifiques en matière de sécurité; demande dès lors aux États membres de veiller à ce que tous leurs navires soient enregistrés;

Amendement

9. déplore que 35 à 40 % des navires croisant dans la zone ne soient pas enregistrés auprès de l'instance de coordination centrale de la sécurité maritime, et qu'ils ne soient en conséquence pas informés des menaces spécifiques en matière de sécurité; demande dès lors aux États membres de veiller à ce que tous leurs navires soient enregistrés; ***invite tous les navires à suivre les recommandations de la force navale placée sous la direction de l'Union européenne (EUNAVFOR - Atalanta) afin de bénéficier du plus haut niveau de sécurité possible et de réduire ainsi les risques d'attaque ou de capture;***

Or. en

AM\797613FR.doc

PE428.777v01-00 }
PE428.778v01-00 }
PE428.779v01-00 }
PE432.779v01-00 } RC1

24.11.2009

B7-0158/2009 }
B7-0159/2009 }
B7-0160/2009 }
B7-0163/2009 } RC1/Am. 3

Amendement 3

Saïd El Khadraoui, Roberto Gualtieri, Eider Gardiazábal Rubial, Adrian Severin
au nom du groupe S&D

Proposition de résolution commune

PPE, S&D, ALDE, ECR, EFD

sur un règlement politique du problème de la piraterie au large des côtes somaliennes

Proposition de résolution commune

Paragraphe 10

Proposition de résolution commune

Amendement

*10. s'inquiète de ce que la faiblesse
manifestée vis-à-vis des exigences des
pirates somaliens, en l'absence même des
mesures coercitives nécessaires, puisse
être contreproductive et entraîne à
l'avenir des conséquences néfastes en
favorisant de nouveaux cas d'actes de
piraterie dans la zone;*

supprimé

Or. en

AM\797613FR.doc

PE428.777v01-00 }
PE428.778v01-00 }
PE428.779v01-00 }
PE432.779v01-00 } RC1

24.11.2009

B7-0158/2009 }
B7-0159/2009 }
B7-0160/2009 }
B7-0163/2009 } RC1/Am. 4

Amendement 4

Saïd El Khadraoui, Roberto Gualtieri, Eider Gardiazábal Rubial, Adrian Severin
au nom du groupe S&D

Proposition de résolution commune

PPE, S&D, ALDE, ECR, EFD

sur un règlement politique du problème de la piraterie au large des côtes somaliennes

Proposition de résolution commune

Paragraphe 11

Proposition de résolution commune

11. appelle les États membres à étudier attentivement la possibilité de dépêcher des forces militaires à bord des cargos et des navires de pêche;

Amendement

11. appelle les États membres à étudier attentivement, ***conformément à leur législation nationale***, la possibilité de dépêcher des forces militaires à bord des cargos et des bateaux de pêche;

Or. en

AM\797613FR.doc

PE428.777v01-00 }
PE428.778v01-00 }
PE428.779v01-00 }
PE432.779v01-00 } RC1

24.11.2009

B7-0158/2009 }
B7-0159/2009 }
B7-0160/2009 }
B7-0163/2009 } RC1/Am. 5

Amendement 5

Saïd El Khadraoui, Roberto Gualtieri, Eider Gardiazábal Rubial, Adrian Severin
au nom du groupe S&D

Proposition de résolution commune

PPE, S&D, ALDE, ECR, EFD

sur un règlement politique du problème de la piraterie au large des côtes somaliennes

Proposition de résolution commune

Paragraphe 17

Proposition de résolution commune

17. appelle l'Organisation des Nations unies et la Commission à conduire une enquête approfondie sur le rejet de déchets toxiques et la pêche illégale au large des côtes somaliennes, **à établir les responsabilités à tous les niveaux**, à soutenir les efforts déployés en vue de traduire en justice les auteurs de ces crimes et à veiller à la prise en compte de la pollution de l'environnement sous tous ses aspects;

Amendement

17. appelle l'Organisation des Nations unies et la Commission à conduire une enquête approfondie sur le rejet de déchets toxiques et la pêche illégale au large des côtes somaliennes, à soutenir les efforts déployés en vue de traduire en justice les auteurs de ces crimes et à veiller à la prise en compte de la pollution de l'environnement sous tous ses aspects;

Or. en

AM\797613FR.doc

PE428.777v01-00 }
PE428.778v01-00 }
PE428.779v01-00 }
PE432.779v01-00 } RC1